

CERTIFICAT

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt numéro 2025-1218 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction, entretien ou acquisition de terrains)* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement d'emprunt numéro 2025-1218 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction, entretien ou acquisition de terrains)* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 18^e jour du mois de juillet 2025.



Amélie Bédard
Greffière adjointe